

Scarlatine



Mise à jour
15/11/2024

Informations relatives à
EMS, EPSM, ESE, CAT

Epidémiologie

Agent infectieux

Streptococcus pyogenes du groupe A

Réservoir

Homme

Mode de transmission

-  Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns), dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie
-  La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source
-  Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)

Période d'incubation

1 à 3 jours

Durée d'infectiosité

Chez les patients non traités, 10 à 21 jours. Le risque de transmission cesse 24 heures après l'introduction d'un traitement antibiotique efficace

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTTELETTES

Placement

Maintien en chambre

Durée des mesures

Signalétique

- > Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
 - > Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
-

Matériel de soins

- > Réservé au résident pendant la durée des Mesures Additionnelles
 - > Désinfection minutieuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard de pression, glucomètre, etc.)
 - > Privilégier le matériel à usage unique
-

Transport

- > Faire porter un masque de soins au résident
 - > Vêtements du résident propres
 - > Lors d'un transfert en cabinet médical ou à l'hôpital. pour mis en place des mesures adéquates, Avertir:
 - > le transporteur
 - > le service de destination
-

Circulation

maintien en chambre durant 24 heures après début du traitement

limiter les déplacements aux besoins essentiels pendant 24 heures après le début du traitement antibiotique

Visiteurs

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
 -  Port d'un masque de soins
-

Autre

-  Les personnes atteintes de scarlatine et travaillant dans la branche alimentaire doivent être dispensés de travailler pendant 2 jours après le début du traitement antibiotique
-

Mesures en cas d'épidémie

-  Cohorte possible lors d'épidémie
 -  Se référer aux recommandations de l'unité HPCi
-

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants

-  Non indiqués en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
-

Blouse de protection

-  Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
 -  Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
-

Masque de soins

Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient

lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
-  Vaisselle : filière habituelle

Lit et literie

-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
-  Utiliser les sacs à linge usuels
-  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du résident, désinfecter le lit et changer la literie

Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du résident:
 -  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)
-  Idéalement, changement de rideau de separation a la sortie du patient



Si paravent: nettoyage au quotidien

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI

Oui

Déclaration au médecin cantonal



Non



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures
